

M. D. C X V.

Acte de la deliurance reciproque des Princeſſes, ſigné. Les deux Princeſſes arriuent en leurs pauillons, entrent dans les baſteaux, s'entre-ſaluent & s'entre-baiſent, le diſent adieu & paſſent la riuere. La Princeſſe d'Eſpagne va coucher à Fontarabie, & la Royne vient à S. Iean de Lus.

Lettres de l'Assemblée de Niſmes, aux Eglises de la Religion pretenduë reformee. 314.

L'Assemblée de Niſmes enuoye des Deputez vers M. le Prince; elle ne doute point qu'il n'accepte le traité. Nouveaux Deputez de l'Assemblée de Niſmes enuoyez vers le Roy pour forme de deuoir.

Declaration du Roy ſur la priſe des armes par aucuns de ſes ſubjects de la Religion pretenduë reformee, portant nouvelle confirmation des Edicts & Declarations cy deuant faiſtes en faueur de ceux de ladite Religion. 321.

Excez & violences d'aucuns de la Religion pret. ref. diſſimulez par le Roy. De la conſeruation de l'autorité du Roy depēd la ſeureté publique, & le ſalut d'un chacun en particulier. Ceux de la Religion pret. ref. qui ont pris les armes contre le Roy couurent leur ambition, les vns du ſpecieux pretexte de Religion, & les autres de faulſes impressions & vaines craintes des mariages d'Eſpagne. Qu'elle a eſté l'intention du Roy en s'alliant par mariage en Eſpagne. De quels artifices vsent ceux qui ont leué les armes pour couvrir leur rebellion. Les ſages & les gens de bien de la Religion pret. refor. deteſtent la rebellion des malicieux, & s'offrent de prendre les armes contre eux pour le Roy. Suppoſitions de decrets faiſts en aſſembles generales, bien qu'ils n'ayent eſté dreſſez qu'en des conuenticules & aſſembles illicites. Abolition pour ceux de la Religion pret. ref. qui ont pris les armes, ſi dans un mois ils remettent les choſes au meſme eſtat qu'elles eſtoient, ſinon declarez criminels de leze Maieſté.

Lettre du Roy à Monſieur de Vendosme, qui aſſem-

TABLE.	
<i>bloit des troupes au Vendosmois.</i>	330
<i>Les premieres Lettres que le Roy & la Royne Mere en- uoyerent à la Royne Regnante.</i>	331
<i>Responſe de ladite Royne au Roy.</i>	
<i>La Royne regnante ſ'achemine à Bordeaux.</i>	333
<i>Pourquoy le Marquis de Neſle alla à la guerre vers Caſtel-jaloux. De la reception que leurs Majeſtez fi- rent à la Royne à ſon arriuee à Bordeaux. Le Roy la va veoir à Podensac ſans eſtre veu.</i>	
<i>De la Benedictinn Nuptiale du Roy & de la Royne re- gnante.</i>	337
<i>Reſſemblance du Roy & de la Royne Regnante. Lar- geſſes de Medailles d'or & d'argent.</i>	
<i>Haut-Caſtel enleué de la Conciergerie de Bordeaux.</i>	242
<i>L'armee des Princes trauerſe le Berry, paſſe la Vienne & entre en Poictou.</i>	343
<i>Articles accordez au Camp de Sansay en Poictou, entre Monsieur le Prince & les Deputez de l'Assemblée de Niſmes.</i>	344
<i>Promeſſe de ſ'vnir & demãder la reſponſe au premier article du Cahier du Tiers-Eſtat. De rechercher la mort du Roy. D'empêcher la reception du Concile de Trente. De preuenir les inconueniens de l'accom- pliſſement des Mariages d'Eſpagne. Eſtablir vn nou- veau Conſeil d'Eſtat pres le Roy. De ne poſer les ar- mes juſques à ce que le Roy euſt accordé toutes les demandes de ceux de la Religion pret. ref. Pourueoir à ce que ceux de ladite Religion qui auoient pris les armes fuſſent reſtablis en leurs biens, charges, & pen- ſions. De n'entendre à la paix que d'un commun con- ſentement. Correſpondance du Conſeil de Monsieur le Prince avec l'Assemblée de Niſmes. Que la directiõ des deniers leuez és villes detenuës par ceux de ladite Religion, & la diſpoſition de leurs armées, ſe condui- roiet par l'Assemblée de Niſmes, ſous le nom de Mon- ſieur le Prince. Des Gouvernemens des villes & offi- ces auſſi.</i>	

M. D. C X V.

ces auxquels ladite Assemblée deuoit pourueoir. Promesse que ffit M. le Prince à ceux de ladite Religion, de leur pourueoir de nouvelles places de seurcté aux prouinces où ils n'ont nulle retraite. De laisser l'exercice de ladite Religiō libre aux armées & villes tenuës par les Princes. Et d'adjudger prouision aux refugiez de ladite Religion sur les biens de ceux que les Princes cōtraindroient de sortir des villes tenuës par eux. Ce que l'on disoit desdits articles accordez entre Monsieur le Prince, & ceux de ladite Religion. Les deux armées en Poictou.

Le Duc de Guise Lieutenant general de l'armee du Roy.

351.

La Cours'ennuye à Bordeaux.

De l'Entree faicte au Roy & à la Royne dās Bordeaux.

353.

Maison nauale. Description de la Gallerie ou Tribune des Harangues. Les trois Bandes, sçauoir, d'Ambassadeurs Estrangers, de Geants, & de Pigmées. Six mille Bourgeois en armes en ceste entree. Les Corps notables de Bordeaux, qui monterent les vns apres les autres sur la Tribune des Harangues. Ordre de l'Entree du Roy & de la Royne dās Bordeaux. Description des Arcs Triumphaux, Pyramides, rochers, & galleries. Des deux medailles presentees au Roy par les Maire & Iurats de Bordeaux. Des vingt cheuaux que le Roy d'Espagne enuoya au Roy. Combat des Geants. Feux d'artifice.

Des receptions & entrees faictes dās Victoria, Burgues, Segouia, & Madrid, à Madame Princesse d'Espagne.

363.

Pourquoy le Duc de Neuers alla à Bordeaux. 365

Negotiation sans fruit du Marquis de Boniuet, enuoyé par Monsieur le Prince en Angleterre. L'Ambassadeur du Roy de la Grand' Bretagne, & le Duc de Neuers vont à S. Iean d'Angely trouuer Monsieur le Prince.

Tome_04_table_20.jpg

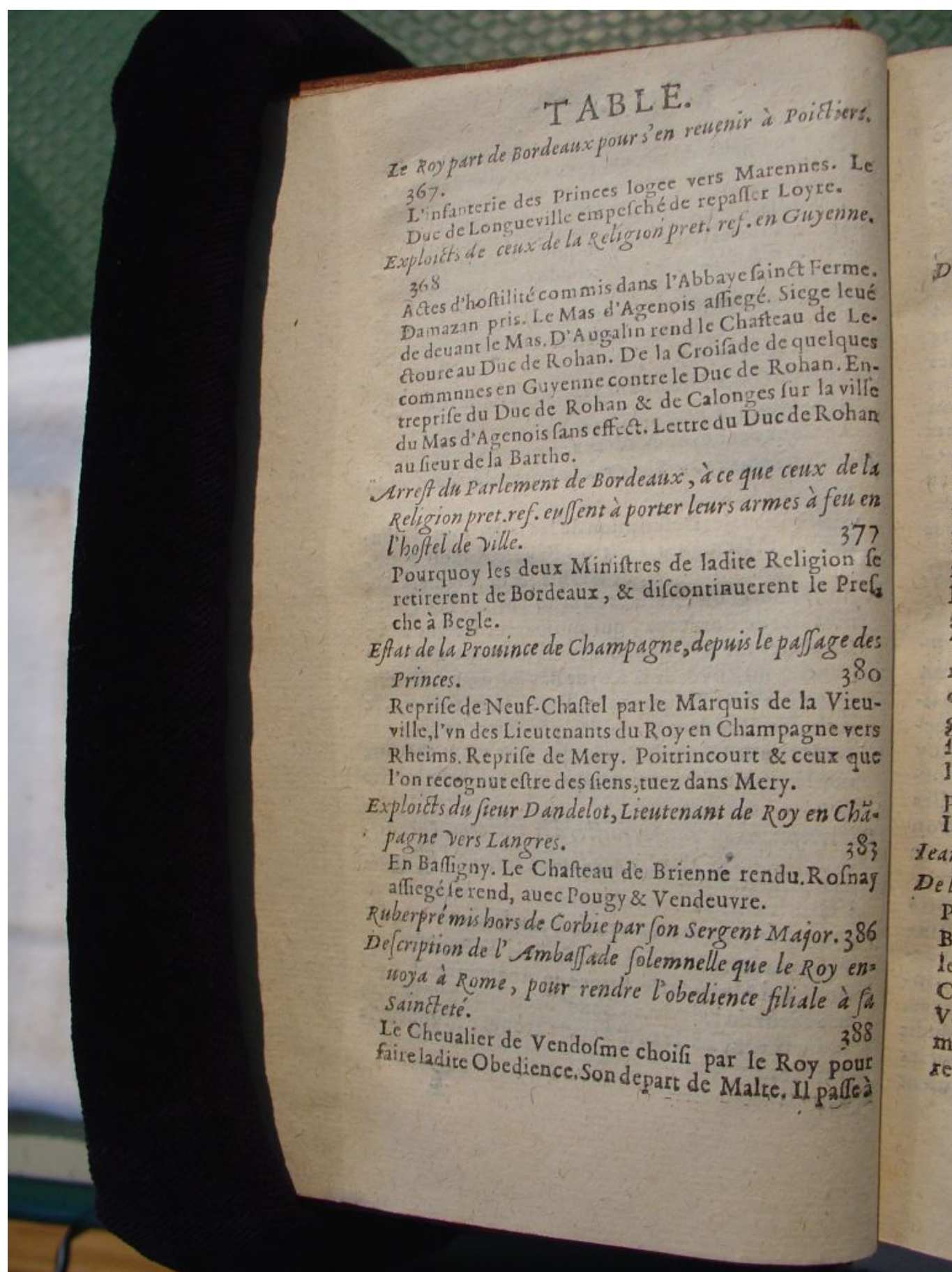


TABLE.

Le Roy part de Bordeaux pour s'en reuenir à Poitiers.
367.

L'infanterie des Princes logee vers Marennes. Le
Duc de Longueville empesché de repasser Loyre.
Exploicts de ceux de la Religion pret. ref. en Guyenne.

368

Actes d'hostilité commis dans l'Abbaye saint Ferme.
Damazan pris. Le Mas d'Agenois assiegé. Siege leué
de deuant le Mas. D'Augaln rend le Chasteau de Le-
toure au Duc de Rohan. De la Croisade de quelques
communes en Guyenne contre le Duc de Rohan. En-
treprise du Duc de Rohan & de Calonges sur la ville
du Mas d'Agenois sans effect. Lettre du Duc de Rohan
au sieur de la Bartho.

*Arrest du Parlement de Bordeaux, à ce que ceux de la
Religion pret. ref. eussent à porter leurs armes à feu en
l'hostel de Ville.*

377

Pourquoy les deux Ministres de ladite Religion se
retirerent de Bordeaux, & discontinuerent le Pres-
che à Begle.

*Estat de la Prouince de Champagne, depuis le passage des
Princes.*

380

Reprise de Neuf-Chastel par le Marquis de la Vieu-
ville, l'un des Lieutenants du Roy en Champagne vers
Rheims. Reprise de Mery. Poitrincourt & ceux que
l'on recognut estre des siens, tuez dans Mery.

*Exploicts du sieur Dandelot, Lieutenant de Roy en Cha-
pagne vers Langres.*

383

En Bassigny. Le Chasteau de Brienne rendu. Rosnay
assiegé le rend, avec Pougy & Vendeuure.

Ruberpré mis hors de Corbie par son Sergent Major.

386

*Description de l'Ambassade solempnelle que le Roy en-
uoya à Rome, pour rendre l'obedience filiale à sa
saincteté.*

388

Le Cheualier de Vendosme choisi par le Roy pour
faire ladite Obedience. Son depart de Malte. Il passe à

M. D. CXV.

Messine: Tient la route d'Italie, & descend à Ciuita-Vecchia. Du iour de son arriuee à Rome. Du iour de son Entree. Du iour de la Cuaalcade auquel ledit sieur Cheualier de Vendosme fut conduit au Consistoire public prester l'obedience filiale. Presents faicts par le Pape à audit sieur Cheualier de Vendosme.

De l'arriuee, entree, & reception que l'on fit dans Rome à Faxicura Ambassadeur du Roy de Voxu, Iaponois.

398.

Faxicura baptisé à Madrid. Son arriuee à Rome, est logé au Conuent de Ara Coeli. Son entree solemnelle dans Rome. Pourquoy la famille du Pape, ny aucun Prelat n'assisterent en ceste entree. Les Iaponois sont petits de corps. Comme ils se mouchent. De l'audience qu'eut l'Ambassadeur Faxicura en Consistoire public. Substance des lettres du Roy de Voxu. Harangue pour & au nom du Roy de Voxu faicte au Consistoire par F. Gregoire Petrocha Religieux de l'Observance. Le Roy de Voxu fait abolir la coustume que les Iaponois & Iaponoises auoient de s'enterrer vifs avec le Princes qu'ils aymoient. Il a faict desmolir les Temples des Diables & leurs Simulachres, & permis à ses subjects de se faire baptiser: Il ne recherche que les benedictions spirituelles du Sainct Siege. Sa pieté depuis douze ans. Dix-huit cents Chrestiens emprisonnez au Iapon retirez du Martyre par ledit Roy de Voxu. 28. Chrestiens martirisez au Iapon. Parolles notables dudit Roy à l'Empereur du Iapon.

Jean Bembo esleu Duc de Venise.

408

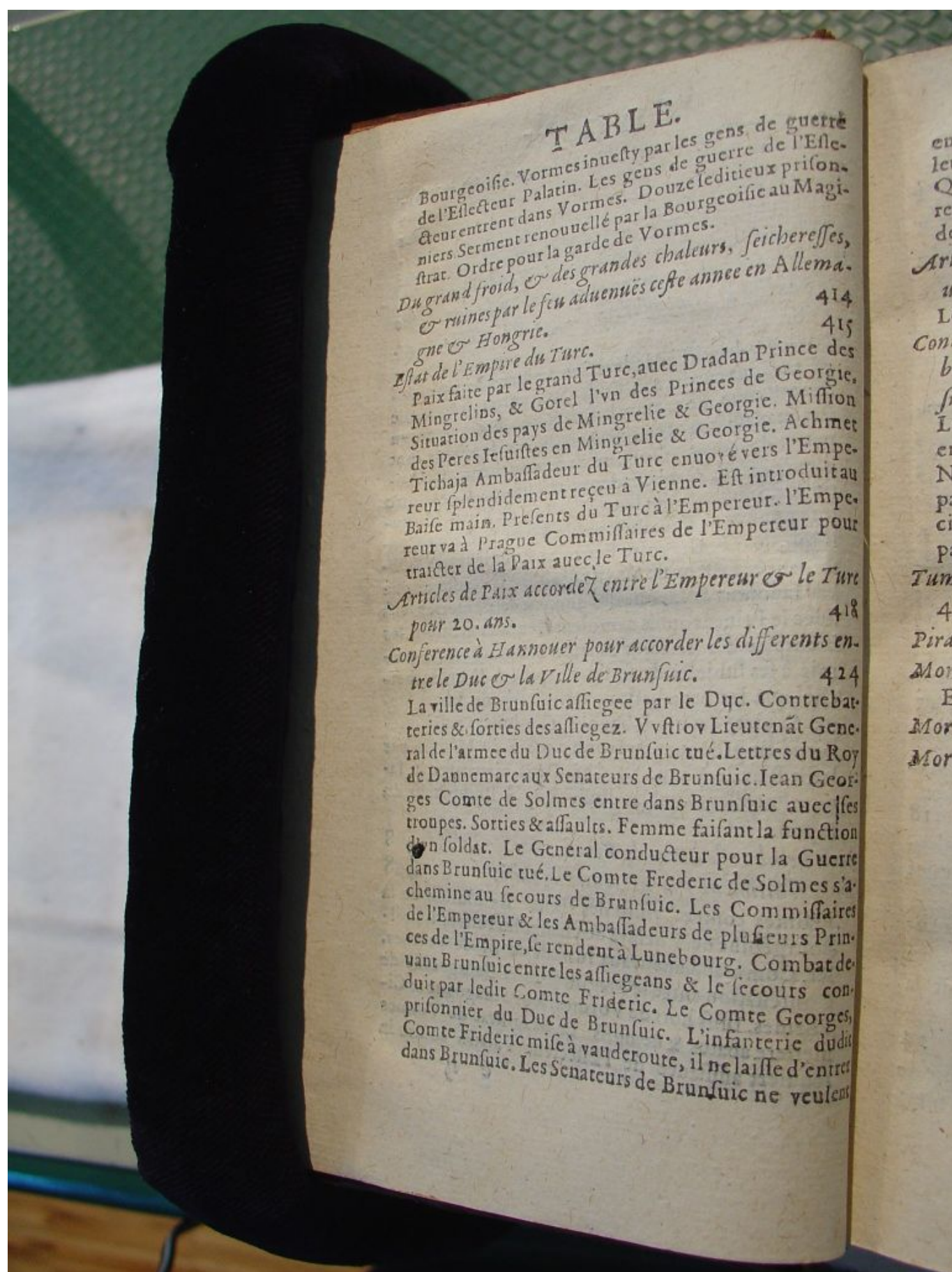
De la sedition de Vormes contre les Iuifs.

408

Plaintes contre l'vsure des Iuifs. Resolution de la Bourgeoisie de Vormes de chasser les Iuifs & les piller. Commandement aux Iuifs de sortir de Vormes. Contestation entre le Magistrat & la Bourgeoisie de Vormes. Iuifs hors de Vormes: leur Sinagogue & Cimetiere abatus & demolis. Le Magistrat de Vormes requiert assistance de l'Esleeteur Palatin contre la

E ij

Tome_04_table_22.jpg



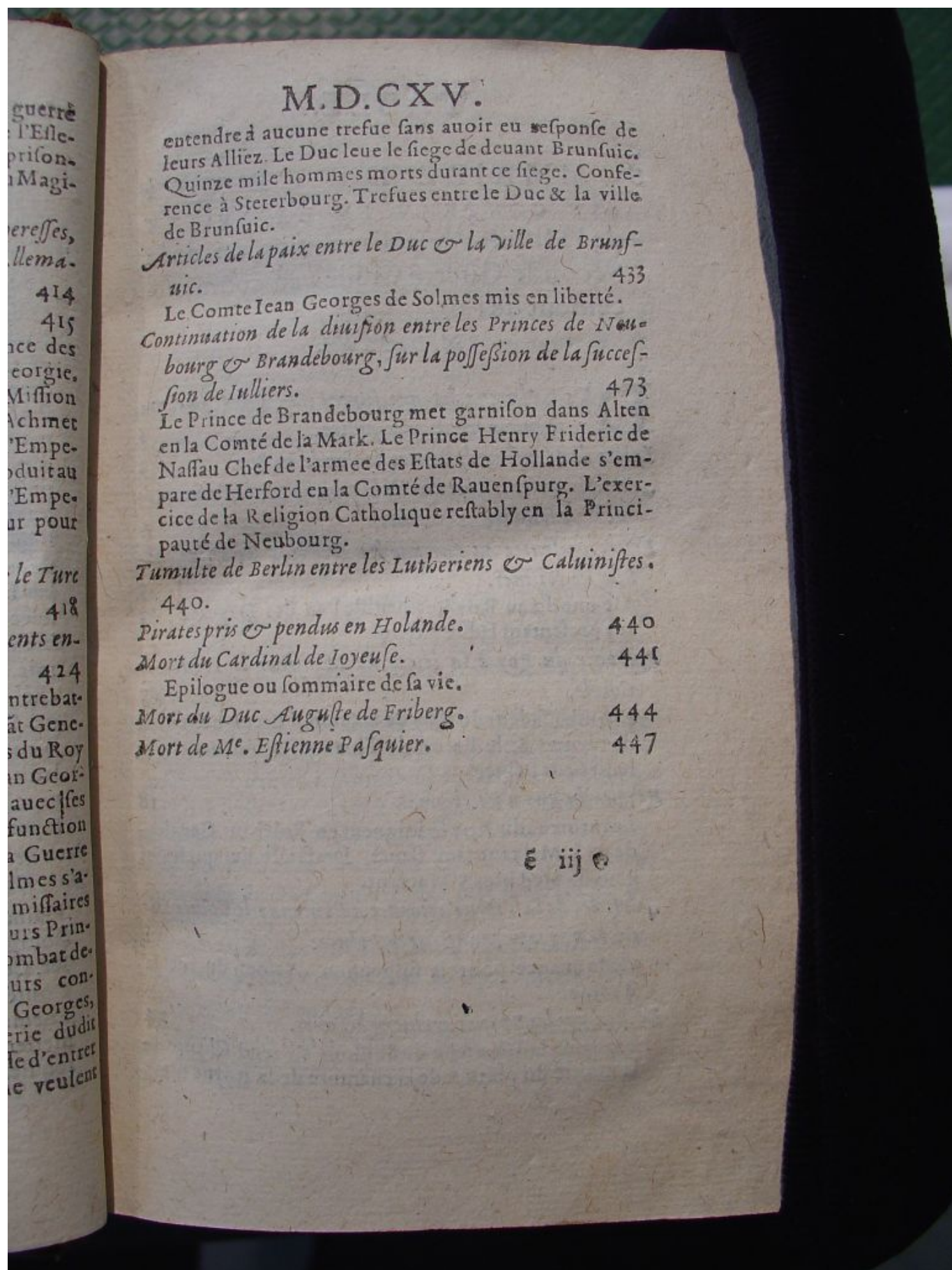


Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan